



PROGRAMME DE FORMATION

Pilote de drone professionnel

Durée : 70 heures

NB : Les dates ou d'ordre des sessions sont susceptibles d'être modifiées selon le nombre d'inscrits

SEMAINE 1	Préparation à l'examen théorique 9h00 - 17h30
SEMAINE 2	Apprentissage de la pratique pilotage 9h30 - 16h30

Mobile: 0659794765- Email: david@dmdrone.com –

N°SIRET : 84787861800010 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro de DA 84691634969 auprès du Préfet de Lyon.

OBJECTIFS

L'utilisation des drones dans la production audiovisuelle et technique est devenue aujourd'hui une pratique incontournable.

L'usage du drone professionnel permet d'offrir des images aériennes de grande qualité à un coût maîtrisé.

Les professionnels de l'image tout comme les entreprises doivent aujourd'hui composer avec ces appareils, les intégrer à leurs méthodes de travail et en maîtriser les techniques, ce qui exige des compétences spécifiques que **DMDRONE Métropole** s'engage à vous apprendre.

Les stagiaires seront capables à l'issue de la formation complète de piloter un drone selon les critères détaillés ci-dessous. Le tout selon la législation en vigueur.

La préparation ç l'examen théorique sera assurée par un instructeur compétent et certifié, ceci afin d'optimiser les chances du stagiaire d'obtenir son certificat de « **télépilote de drones** ».

Pré-requis :

- Avoir 14 ans révolus
- Lire, écrire, comprendre et parler le français
- Connaissance de base en informatique
- Aucune contre-indication à l'utilisation d'une télécommande drone

Accès handicapé :

- Possibilité de louer des locaux adaptés aux PMR pour le théorique
- Nous étudions les possibilités de suivre la formation selon le type d'handicap.

Mobile: 0659794765- Email: david@dmdrone.com –

N°SIRET : 84787861800010 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro de DA 84691634969 auprès du Préfet de Lyon.

CONTENU DU PROGRAMME

PARTIE THEORIQUE (40 heures)

Pendant dix jours **DMDRONE Métropole** prépare les stagiaires à l'examen théorique « **télépilote de drones** » qui se passe auprès de la DSAC (Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile).

En fin de formation et selon le calendrier de la DSAC, les élèves stagiaires passeront l'examen. Cette formation théorique reprend le programme établi par l'arrêté du 16 juin 2000.

La préparation au brevet Théorique Drone est dispensée par un instructeur aguerri et porte sur les questions Q.C.M du « Théorique Drone ».

PROGRAMME THEORIQUE

- L'aérodynamique, force motrice...
- Réglementation aérienne
- Communication : Alphabet international, fréquences radios, phraséologie
- Navigation : QFE, QNH , QNE , nord magnétique, calcul de cap, détente Adiabique , distances sur une carte
- Mécanique drone
- Météorologie (les nuages, anticyclones, METAR, SIGMET)
- Convention, advection
- Les règles de l'air
- Facteur humain
- Visites pré-vol et check-list
- QCM portant sur des questions ayant été posées lors des précédents examens DSAC
- Questions relatives aux spécificités des drones, selon les nouvelles règles de juillet 2018

PARTIE PRATIQUE PILOTAGE

(30 heures)

DMDRONE Métropole prépare les stagiaires à l'obtention d'une certification de télépilote délivrée par nos soins à l'issue de la formation en cas de succès.

Les stagiaires piloteront sur Phantom 3 / 4 et Mavic Pro 2, ainsi qu'un drone équipé d'une nacelle 3 axes selon leur progression pendant la formation.

Selon les conditions météorologiques le/les stagiaire(s) piloteront en extérieur ou sur simulateur en cas d'intempéries.

Au mois une journée sera consacrée à une prise de vue sur des drones type Mavic Pro 2 DJI avec mise en situation de prestation.

Un temps sera également consacré aux démarches administratives prévol (rédactions MANEX, dépôt de notification en préfecture).

DMDRONE Métropole vous accompagne à l'issue de la formation, en vous intégrant à la communauté privée des anciens élèves via Facebook (échange d'informations, conseils, propositions de contrat de prestation ponctuellement)

PROGRAMME PRATIQUE

Cinq jours de formation (30 heures) avec un instructeur diplômé.

Module 1 :

Prise en main, réglages du drone

Initiation :

Vol en double télécommande

Règles de sécurité, danger des batteries Mode ATTI, GPS, FailSafe, Home lock Contrôle des axes de tangage et roulis Contrôle du lacet. Décoller et atterrir en sécurité.

Module 2 :

Gestion du tangage, du roulis, du lacet et des gaz. Savoir naviguer entre plusieurs points fixes grâce aux commandes de vol. Explications sur l'utilisation des batteries. Logiciel dédié au drone (DJI GO/ DJI FLY,...)

Module 3 :

Décoller et atterrir en sécurité devant soi. Applique des corrections de dérives pendant la navigation
Gestion de perte de signal
Gestion de situation d'urgence

Module 4 :

Réglementation des drones et leur utilisation en milieu urbain
Démarches administratives, explications MANEX et demandes d'autorisation de vol en milieu urbain
Préparation de missions
Prises de vues vidéos et photos

Module 5 :

Mise en situation de mission, acquisition d'images en autonomie et récupération des données
Validation des acquis

Mobile: 0659794765- Email: david@dmdrone.com –

N°SIRET : 84787861800010 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro de DA 84691634969 auprès du Préfet de Lyon.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENT MIS EN ŒUVRE

MOYENS PEDAGOGIQUES

Une salle de cours munie d'un écran et d'un tableau pour les cours théoriques.

Un accès à un site d'entraînement en lignes.

Un terrain de vol en extérieur

Écran retour vidéo pour apprentissage du cadrage

Drone équipé de caméra

MOYENS D'ENCADREMENT

Intervention de personnes qualifiées dans ce domaine de formation :

FANFARE David / Président **DMDRONE Métropole**, pilote de drone professionnel, formateur session « pratique »

REBATU Steve / Instructeur théorique, télépilote

Mobile: 0659794765- Email: david@dmdrone.com –

N°SIRET : 84787861800010 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro de DA 84691634969 auprès du Préfet de Lyon.

FORMATION THÉORIQUE

Formateurs certifiés animent les sessions de cours

Visualisation de vidéos en rapport avec les thématiques abordées

Travail de groupe

Évaluation des acquis

Test via QCM du « Théorique Drone »

Les codes d'un site d'entraînement personnalisé seront remis à chaque apprenant en début de stage.

FORMATION PRATIQUE

Travaux de mises en situation

Évaluation individuelle des acquis

Examen internet en fin de formation pour la vérification des acquis

Afin de justifier la réalisation de la formation, des feuilles de présence devront être signées par les formateurs, ainsi que par le stagiaire chaque jour de formation.

Mobile: 0659794765- Email: david@dmdrone.com –

N°SIRET : 84787861800010 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro de DA 84691634969 auprès du Préfet de Lyon.

DISPOSITIFS PERMETTANT D'ÉVALUER LES RÉSULTATS

FORMATION THÉORIQUE

Acquisition d'un certificat théorique pilote Drone remis par la DSAC en cas de réussite à l'examen.

Remise après validation d'une attestation de formation et Déclaration de Niveau de Compétence (DNC) **par DMDRONE Métropole** pour les vols en scénario S1, S2, S3.

DURÉE DE L'ACTION :

Formation théorique :

Elle se déroule sur une période de cinq jours
Passage à l'examen à la DSAC selon le calendrier.

NB : les frais d'inscription d'un montant de 30€ restent à la charge de l'apprenant.

Mobile: 0659794765- Email: david@dmdrone.com –

N°SIRET : 84787861800010 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro de DA 84691634969 auprès du Préfet de Lyon.

FORMATION PRATIQUE

Elle se déroule sur une durée de cinq jours. La DNC est remise par DMDRONE Métropole à l'issue des 5 jours de formation en fonction des compétences de l'apprenant.

LIEU :

Cette formation qualifiante se déroule à Lyon, Caluire. **DMDRONE Métropole** peut également se déplacer dans toute la France ainsi que les DOM, afin de dispenser des formations pour différents organismes à condition que ces derniers soient en mesure de fournir un lieu équipé (Salle de cours avec accès internet et vidéoprojecteur) ainsi qu'un terrain dégagé intérieur et extérieur.

PUBLIC CONCERNÉ :

Un public actif sur le plan professionnel.
Aux personnes qui souhaitent se lancer dans les métiers du drone.
Aux chômeurs en voie de reconversion.
Aux personnes souhaitant un acquis supplémentaire dans le cadre de leur travail (BTP, Photographes, Géomètres, etc...)
À toutes personnes souhaitant exercer le pilotage de drone en toute légalité.

DMDRONE Métropole est référencé QUALIOPi pour les personnes désirant se faire financer la formation par des organismes types AFDAS, FONGECIF, FAFCEA, POLE EMPLOI, etc...

Mobile: 0659794765- Email: david@dmdrone.com –

N°SIRET : 84787861800010 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro de DA 84691634969 auprès du Préfet de Lyon.